LA PARENTHÈSE

de Margaux-Cantenac

La gazette d'information communale - Juin 2021



EDITO
Par Madame Le Maire
Sophie MARTIN





Photos: Par Brigitte BIGATA-BERNET



« Chers administrés,

L'été arrive à grand pas avec toutes ses réjouissances : soleil, plage, vacances...

Cela va nous permettre à tous de « respirer » un peu, et de retrouver un semblant de vie normale avec notamment la réouverture de nos commerces et de nos restaurants.

Il va s'accompagner d'un assouplissement très attendu des mesures sanitaires grâce au développement souhaité par le gouvernement de la vaccination pour le plus grand nombre.

La commune s'est associée à cet effort collectif en ouvrant en Avril dernier un centre de vaccination à la salle des fêtes.

Treize semaines d'ouverture qui se clôtureront le 30 Juin prochain avec près de 8000 vaccinations effectuées.

Un centre qui a pu fonctionner grâce au concours de toutes les bonnes volontés : le personnel de santé qui a encore répondu présent, et des bénévoles volontaires qui sont restés très mobilisés.

L'ensemble des élus, les services municipaux ainsi que la Communauté de Communes Médoc Estuaire, accompagnés par les services de l'Etat, ont participé, chacun à leur manière, à cet effort citoyen, qui a permis d'implanter sur notre commune une structure proche des habitants facilitant par la même la vaccination sur notre territoire.

Nous avons fait au mieux pour que chacun puisse être accompagné mais nous avons conscience que sûrement quelques-uns d'entre vous n'ont pas pu bénéficier de cette structure. Comme tous les autres centres, nous avons été tributaires des doses reçues.

Les restrictions successives ont été difficiles à supporter, aussi, cet espoir lié à la vaccination ne doit pas nous faire oublier les gestes barrières, qui restent nécessaires pour permettre que la rentrée de Septembre se passe dans les meilleures conditions possibles.

Dans l'immédiat, la bienveillance de chacun envers tous reste une priorité afin de limiter la propagation du virus.

Je vous souhaite un très bel été ».



ZOOM SUR UNE ASSOCIATION

« BOUGE TON COEUR »

Créée en 1995 l'association « Bouge ton Coeur » a pour objet :

- D'oeuvrer dans le monde social
- D'organiser des manifestations pour aider les familles (bourses aux vêtements Printemps-été, Automne-hiver, Puériculture, Bourse aux jouets, Bric à Brac et Braderie, Vide grenier, Exposition-vente artisanale et Marché gourmand).
- Sorties diverses pour les enfants des écoles Margaux-Cantenac et Labarde (cinéma, patinoire, accrobranche, ferme exotique, aquarium) etc.....,
- Goûter de Noël avec spectacle et jouets,
- Carnaval avec goûter, défilé dans les rues en passant par la R P A, afin de porter des crêpes à nos aînés.
- La mise en œuvre de toutes activités à améliorer la vie en communauté de l'enfance aux personnes âgées.
- Notre association comprend aussi un atelier de peinture sur porcelaine qui se réunit tous les mardis après-midi, à la salle d'activités Espace Bernard Ginestet, ainsi qu'une section de Séniors avec comme activités toutes sortes de jeux (cartes, lotos etc....), tous les mardis et jeudis après-midi à la R P A (Résidence personnes âgées). Si vous voulez venir nous rejoindre, nous vous accueillerons avec grand plaisir.
- L'année 2020, avec la pandémie nous a seulement permise d'organiser le carnaval avec un goûter bien apprécié par les enfants. Ne pouvant pas faire de Goûter de Noël avec spectacle, nous nous sommes associé avec l' A P E, pour offrir à tous les enfants des trois écoles : un jouet, un goûter et quelques chocolats, afin de marquer Noël,
- Pour cette année 2021, nous espérons organiser notre vide grenier le 13 Juin, la bourse aux jouets les 3 et 4 Décembre et le goûter de Noël des enfants le 15 Décembre.



Association « Bouge ton Coeur », 23 rue Corneillan, 33460 Margaux-Cantenac Présidente : Josiane Moreau Tél) 07 84 11 93 38.

Mail) josiane.moreau33460@gmail.com



LA PROPRETÉ DU VILLAGE...L'AFFAIRE DE TOUS!

Les équipes qui œuvrent au quotidien sur notre commune

Appel au civisme!

De nombreux déchets en tout genre (déjections canines, mégots, emballages de fast food, canettes, masques...) jonchent nos espaces publics, trottoirs, caniveaux, jeux pour enfants...

Les employés municipaux ramassent chaque semaine... (faire un petit état des quantités ramassés et lieux) et ne peuvent en venir à bout seuls.

Nous faisons appel à votre civisme en ramassant les déjections de vos chiens, en jetant simplement vos déchets à la poubelle ou vos encombrants à la déchetterie.

Des initiatives sont prises au sein du village. Des ramasseurs volontaires font preuve d'un élan de citoyenneté remarquable en récoltant de nombreux déchets sur leurs parcours de promenade. Nous les remercions vivement.

En association avec les Escangaux, nous souhaitions organiser une marche de nettoyage. Les contraintes sanitaires n'ont pas permis de maintenir la marche de nettoyage de printemps. Ce n'est que partie remise. La marche sera reportée à une date ultérieure. Nous vous tiendrons informés.

18

Nous comptons sur vous!

BILAN DE LA MARCHE DE NETTOYAGE 6 MAI 2018

BILAN DE LA MARCHE PROPRE DU 5 MAI 2019

PERSONNES SENSIBILISÉES

Bouteilles > 0.5

verre

16

SACS COLLECTÉS





Déchets

sanitaires

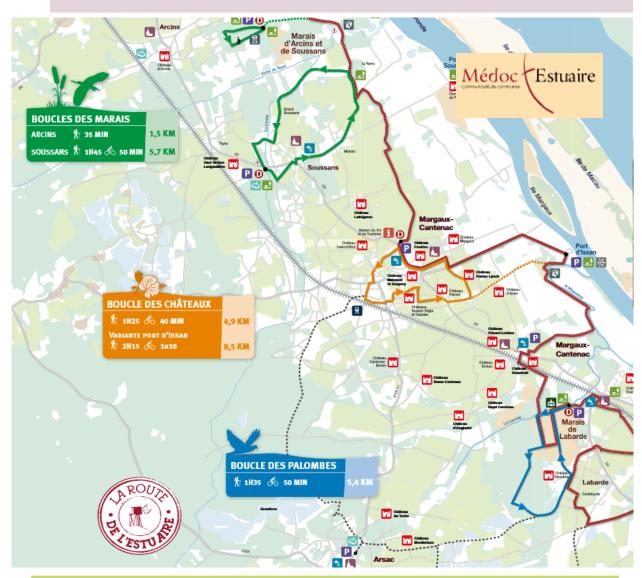
cotons tiges

verre



LES BOUCLES RANDONNEES

Les balades proposées, à pied ou à vélo, qui sillonnent notre territoire...



Le Guide Rando, avec ses 50 plus belles balades, dévoile toute la gamme des paysages girondins : littoral, urbain, naturel, de bastides en moulins, de vignoble en abbayes, de Bordeaux au bassin d'Arcachon en empruntant petits et grands itinéraires (GR, Chemin de St Jacques, etc.).



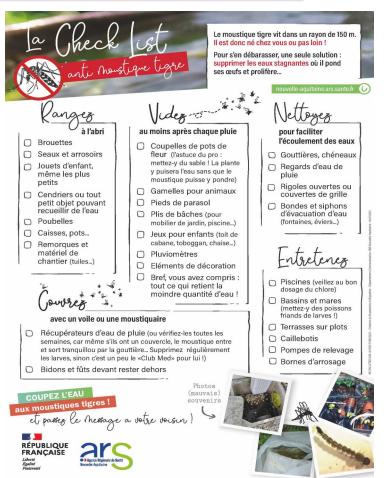
Le Tour de Gironde à vélo : n'attendez pas le Tour de France (16 & 17 juillet à Libourne/St Emilion) pour parcourir à bicyclette un itinéraire de 480 km entre vignobles et océan à faire en étapes, au détour de sites exceptionnels UNESCO et sur les tracés de la Vélodyssée et du Canal des 2 Mers à Vélo





PREVENTION





En cas de malaise, APPELEZ LE 15

<u>Si vous êtes une personne vulnérable, pensez à vous inscrire sur le registre du CCAS de la</u> Mairie 05.57.88.71.36

« Moustique tigre » : En savoir +

Son développement, le risque sanitaire, sa surveillance ou découvrir d'autres conseils pour se protéger et lutter , consulter le site :

www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr/
moustique-tigre-5



>> Signalez sa présence sur le portail www.signalement-moustique.fr



LA CONCERTATION CITOYENNE

Une démarche participative animée par le PNR Médoc

Dans le contexte de l'accueil du nouvel office de tourisme intercommunal à l'entrée Nord de Margaux-Cantenac,

Imaginons ensemble le devenir de notre village



porté par la Communauté de Communes Médoc Estuaire, la Commune a souhaité réfléchir à l'aménagement des abords, mais également initier une réflexion plus globale sur l'amélioration du village : déplacements, aménagements, équipements, embellissements, végétalisations, etc. Dans une logique d'ouverture, les élus de Margaux—Cantenac ont donc offert aux habitants un cadre d'expression citoyenne et constructive, en mesure d'alimenter les réflexions du conseil municipal.

Membre du Parc naturel régional Médoc depuis sa création en 2019, la Commune bénéficie gratuitement de l'accompagnement technique offert par le Parc.





Une première animation s'est déroulée entre février et mars 2021. Afin de respecter les règles sanitaires en vigueur, les habitants se sont exprimés tout en restant chez eux, à travers un sondage en ligne.

La Commune et le Parc naturel régional Médoc travaillent désormais à construire une déclinaison d'ateliers thématiques. Il ressort à ce sujet plusieurs enjeux forts :

- la place de la jeunesse : équipements, activités et lieux (pour 40% des participants)
- la mobilité (20% des contingents) et la place du piéton (15%)
- l'embellissement et la végétalisation du bourg (près de 20% des quotes-parts)
- l'évènementiel, l'offre commerciale et les animations (près de 18% des contributions)

Chacun de ces sujets seront approfondis dans des ateliers à venir, pour préciser les souhaits des habitants!

En parallèle de cette concertation, les élus de la Commune se penchent également sur l'évolution d'un espace public situé à Cantenac. L'idée d'en faire un espace test a rapidement fait son chemin... Le Parc Naturel Régional Médoc subventionne ainsi une partie des travaux d'aménagement légers (plantation, mobilier urbain, etc.).



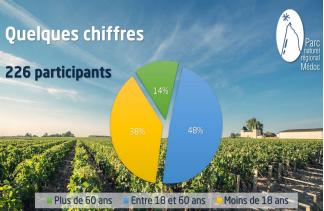
SE PROJETER





Repenser Ensemble Notre Commune...







Exemples de mots d'enfants

« Les élèves de Maternelle souhaitent des espaces verts avec plein de fleurs, des jardins avec des arbres fruitiers, des ruches et des nichoirs à oiseaux. Ils aimeraient une structure de jeux avec une cabane pour voir d'en haut, des toboggans et un circuit avec des petites voitures et des trottinettes. Ils rêvent d'un parc accrobranche avec une tyrolienne. Concernant les magasins, les élèves citent des magasin de jouets, de bonbons, de livres, etc. »





« Les élèves de CP aimeraient avoir des grandes cages de foot dans la cour de l'école, une aire de jeux dans le village : toboggan, balançoire, trampoline et toile d'araignée, un mur d'escalade, une piscine, et une planche avec une silhouette, sans la tête, pour que l'on puisse faire une photo avec notre tête dedans »

« Les élèves CE2 pensent que la concertation future devrait porter sur les thèmes suivants : l'aménagement d'espaces pour les enfants et les jeunes (des aires de jeux variés et pour tous les âges, skate-park), la construction d'un complexe sportif (gymnase, salle de cirque, salle de boxe, une piscine) »

Un petit Valentin souhaiterait « un robinet, ou un accès à l'eau pour se désaltérer »



LE VACCINODROME

Où en est-on sur MARGAUX-CANTENAC?

Après avoir proposé la mise à disposition d'une Salle des Fêtes à la CDC Médoc Estuaire, dès le mois de Janvier 2021, le cabinet médical de Margaux-Cantenac, la Mairie sont saisis par l'ARS (Autorité Régionale de Santé), et par le Sous Préfet de Lesparre est (fin Mars),

L'ensemble des Acteurs ont décidé de créer un Centre de Vaccination opérationnel début Avril.

Sur le modèle de Lacanau (Pôle de l'aiguillone) ouvert antérieurement, M,argaux-Cantenac a ainsi ouvert son vaccinodrome le jeudi 8 Avril, au rythme de **180 vaccins (Moderna) par jour.**

La mairie travaillant avec les bénévoles, dont le nombre et la qualité sont rassurants, efficaces et d'une grande gentillesse avec les candidats à la vaccination.

Une grande partie des collaborateurs épaule également les élus qui assurent la gestion administrative et opérationnelle du centre.

Le personnel de santé est géré par le CPTS (Association des personnels de santé sud gironde) avec Nathalie Michel « aux commandes ».

Le médecin référent est jean Marc Lefebvre, urgentiste au Cabinet Médical de Margaux-Cantenac.

Autour des acteurs élus , le groupe clinique Bordeaux Nord assure la logistique vaccins, l'enlèvement des déchets sanitaires, et conseille sur les procédures spécifiques à mettre en place.

Les pharmaciens du village assurent consommables, réception des vaccins ainsi que l'équipement de la salle médicalisée.

La Communauté de Communes assure enfin l'appui informatique (ordinateurs, informaticien...)

13 personnes doivent être présentes systématiquement par vacation de 4 heures entre 9H-13H et 13H30-17H30.

L'ouverture du vaccinodrome est prévue jusqu'au 30 Juin.





TOUT SUR LE PASS SANITAIRE



Le décret paru ce matin et fixant les règles qui entreront en vigueur pour la nouvelle étape du déconfinement, demain, donne enfin le mode d'emploi précis du pass sanitaire, qui devra être exigé, jusqu'au 30 septembre, pour accéder aux grands événements rassemblant plus de 1000 personnes.

On connaissait les grandes lignes du dispositif, fixé par la loi du 31 mai 2021 sur la gestion de la crise sanitaire (lire *Maire info* du 1er juin). Il restait à en connaître les modalités précises. Elles figurent dans le décret publié ce matin.

Où le pass sanitaire sera-t-il exigé?

Le pass sera obligatoire pour accéder aux événements accueillant plus de 1000 personnes pour les activités « culturelles, sportives, ludiques ou festives et les foires et salons professionnels », que ceux-ci se déroulent dans des salles, des chapiteaux, tentes et structures, les établissements à vocation commerciale (type parc des expositions), les établissements sportifs de plein air et couverts. Il sera également demandé lors des événements « organisés dans l'espace public » ou « dans un lieu ouvert au public et susceptible de donner lieu à un contrôle de l'accès des personnes ». Rappelons qu'il sera, en revanche, interdit de demander un pass sanitaire à l'entrée des réunions politiques, électorales ou syndicales.

Qu'est-ce que le pass sanitaire?

Le pass sanitaire est défini comme un document justifiant l'absence de contamination par le covid-19. Cette justification peut prendre trois formes : un certificat de vaccination, un test négatif ou un « certificat de rétablissement ».

Les tests peuvent être aussi bien de type RT-PCR qu'antigéniques. La rédaction du décret laisse un doute sur la durée de validité de ce test. Au début du décret, il est mentionné la présentation d'un « examen de dépistage RT-PCR ou un test antigénique d'au plus 72 heures ». À la fin du décret, en revanche, on parle d'un « test ou examen de dépistage (...) réalisé moins de 48 heures avant l'accès à l'établissement, au lieu ou à l'évènement ». Dans le doute, il paraît donc préférable de tabler sur 48 heures pour être certain d'être en règle.

Le justificatif de vaccination répond à des règles strictes : le schéma vaccinal doit être « complet », c'est-à-dire que non seulement il faut avoir été vacciné deux fois (pour les vaccins à double injection), mais également tenir compte d'un délai minimum après la vaccination : 14 jours après l'administration de la 2e dose (ou 28 jours après l'administration d'une unique dose de Janssen). Seuls les vaccins autorisés par l'Agence européenne du médicament sont acceptés au titre du pass sanitaire.

Troisième solution : un « certificat de rétablissement ». Il s'agit tout simplement de la présentation d'un test (RT-PCR ou antigénique) positif, « réalisé plus de 15 jours et moins de 6 mois avant l'événement ».

Le pass sanitaire doit être exigé pour toutes les personnes de plus de 11 ans.

Sous quelle forme?

Le résultat du test négatif (ou positif pour le certificat de rétablissement) est généré par le SI-DEP (système d'information national de dépistage) ; le justificatif de statut vaccinal est généré par un autre système d'information national, Vaccin Covid. Les personnes qui utilisent l'application TousAntiCovid peuvent enregistrer ces justificatifs dans l'application. Il est également possible d'imprimer les justificatifs sur papier. Que ce soit sous format numérique ou sur papier, les justificatifs comprennent les nom, prénom et date de naissance de la personne, ainsi qu'un QR Code, baptisé 2D-DOC, permettant le contrôle.

Qui contrôle, et comment?

Sont habilités à contrôler les pass sanitaires : les exploitants de service de transports de voyageurs, les personnes chargées du contrôle aux frontières, et « les responsables des lieux et établissements ou les organisateurs des évènements dont l'accès est subordonné à leur présentation ».

Attention, les organisateurs de ces événements vont devoir nommément habiliter des personnes à procéder aux contrôles. Ils doivent tenir « un registre détaillant les personnes ainsi habilitées et la date de leur habilitation, ainsi que les jours et horaires des contrôles effectués par ces personnes »

Ces personnes habilitées contrôleront les pass sanitaires à l'aide d'une application téléchargée sur leur smartphone. Cette application, baptisée « TousAntiCovid Vérif », est déjà disponible – évidemment gratuitement. Elle permet de scanner le code 2D-DOC présent sur le justificatif : une fois le code scanné, l'application indique simplement « non valide » en rouge ou « valide » en vert. Les données ne sont pas conservées par l'application TAC Vérif, et « ne sont traitées qu'une seule fois, lors de la lecture du justificatif ». L'application en question invite le contrôleur à vérifier l'identité de la personne qui présente le justificatif.

Le décret impose enfin que soit mise en place sur le lieu dans lequel le contrôle est effectué « une information appropriée et visible relative à ce contrôle ».



PROJETS EN COURS

Quels sont les projets en cours sur la commune?



Du nouveau à l'école maternelle de Cantenac

- * Pose d'une fresque côté accueil des parents et Cérémonie de Baptême de l'école de Cantenac
- * Pose nouvelle porte bâtiment associatif et création d'un local pour Agents Ecole Maternelle

Candidature Label « Site remarquable du Goût »

L'objectif est de mettre en avant les vins de l'AOC

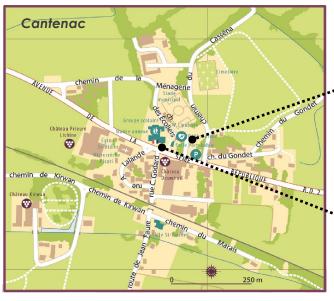
MARGAUX et de rendre par la même occasion notre
territoire plus attractif au travers de la mise en valeur de
notre patrimoine naturel et architectural



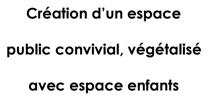


COMMISSION SITE
REMARQUABLES DU GOUT
LES 7 ET 8 JUILLET 2021

Acteurs associés : ODG Margaux et l'Association Margaux-saveurs









Création d'un espace Tiers lieux



Du nouveau sur nos réseaux...

- * Modification du sens de circulation sur le secteur du Matha
- * Réfection Chemin de la Louise
- * Enfouissement des réseaux HTA, BT., EP et télécommunication sur le Maine de Jeannet/ RPA
- * Remise en état Rue Maréchal Foch

Cérémonie du Jumelage de MARGAUX-CANTENAC avec HARO (Rioja, Espagne)
Le 20 Novembre 2021



BON À SAVOIR...

Projet de création d'un Espace « Tiers-lieu/coworking »

Les personnes concernées : tous les créateurs d'entreprises/Auto-entrepreneurs à la recherche d'un espace commun de travail. Ils deviennent des adhérents-usagers au sein d'une association.

Une idée : favoriser la créativité, l'initiative et le partage du savoir, tout en limitant l'isolement. Une philosophie : échange et convivialité doivent animer ce nouvel espace ouvert et accessible. Le lieu est animé par ses usages et sa communauté.

Si vous êtes intéressé(e)s par ce projet, vous pouvez contacter : serge.fourton@wanadoo.fr



tiers-lieu?

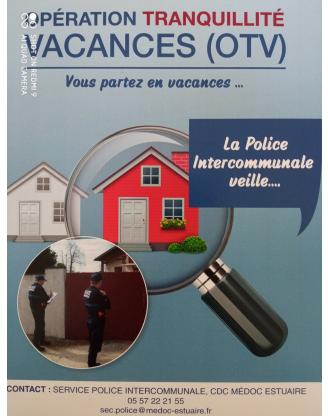


Inscriptions 2021-2022

Du 1er juin au 20 juillet 2021, sur le site : « Transport Nouvelle Aquitaine »



« FETE NATIONNALE DU 14 JUILLET»
Animation festive et Repas
organisé par le comité des fêtes
à 20h, salle des fêtes à Margaux
La municipalité offre l'apéritif
Feu d'artifice à 23h





NUMEROS UTILES

MAIDIE		CPAM 33	
MAIRIE — Margaux-Cantenac CDC	05.57.88.71.36	Pôle territorial	36 46 (0.06 euros/min) 05.57.88.84.90
Médoc Estuaire	05.57.88.08.08	Assistantes sociales CPAM MSA 33	(permanences sur RDV)
ECOLES —		Bordeaux	05.56.01.83.83
Cantenac (Maternelle)	05.57.88.72.77	Assistantes sociales	05.56.01.83.30 (sur RDV)
Margaux (Primaire)	05.57.88.31.50	CONCILIATEUR JUSTICE -	
Labarde (Primaire)	05.57.88.76.90	Lacanau	06.26.90.51.72 (sur RDV)
Arsac (Collège Panchon)	05.56.58.85.30	MISSION LOCALES JEUNE	s ———
GENDARMERIE		Lesparre-Médoc	05.56.41.06.12
Macau	05.57.88.61.40	CAUE 33 (Architecte conse	eil)
POMPIERS		Cussac Fort Médoc	05.56.97.81.89 (sur RDV)
Margaux-Cantenac	05.57.88.30.72	ETUDE NOTARIALE	
POLICE INTERCOMMUNALE			05.57.88.70.16
Margaux-Cantenac	05.57.22.21.55	CREDIT AGRICOLE	
CABINET MEDICAL			05.57.88.31.10
Margaux-Cantenac Urgences	05.57.88.91.10	FRELONS ASIATIQUES —	
Kinésithérapeute, Dentiste, Podologue	05.57.88.90.21 05.57.88.30.13		
Sage femme, Psychologue, Médecins PHARMACIES	05.57.88.30.15	Bénévolat N° SERVICES —————	05.57.88.31.71
22 Rte de Lagunegrand	05.57.88.70.26		
7, Rue Georges Mandel	05.57.88.30.14	Bacs Lamarque Gare – Renseignements	05.57.42.10.21 36 35
INCIDALEDES LIDEDALES		Bus Trans Gironde	09.74. 50.00.33
Mme LECLAIR		TAXI	
Mme TOERIMAN DESTIVELLE	06.08.21.72.44	Mr MAUMONT :	06.33.59.99.03
Mme LEHMANN		BURDIGALA BERLINE	09.63.28.89.88
Mme LEFEBVRE	06.89.29.42.29 ou 05.57.88.90.21 ou	Mr CHOUKRY	09.65.26.69.66
	05.57.88.30.13	LES NUMÉROS	GENDARMERIE URGENCES
KINESITHERAPEUTE		A CUNNATIRE EN CAS D'URGENCE	17 112
Mr PARGADE	05.57.87.03.49	DES NUMÉROS D'APPEL D'UNCENCE PROVEREN DE SPACES GRATUITÉMENT LES SECOLES REUSS 2441/24 & 71/7	POMPIERS SERVICE AUX MALENTEROANTS 114
MAISON PAROISSIALE		CENTRE SAMU O1 40 05 48 48	SIDA INFO SERVICE DROGUE, ALCOOL. TABAC INFO 0800 840 800 0800 23 13 13

Castelnau- de-Médoc

05.56.58.21.74